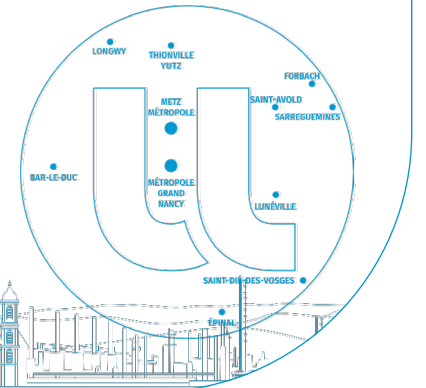




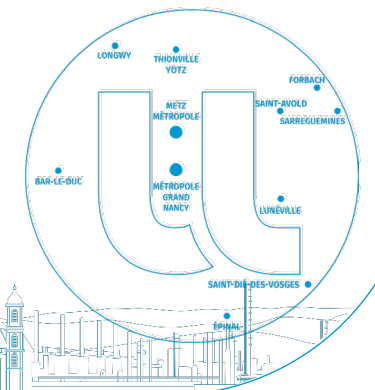
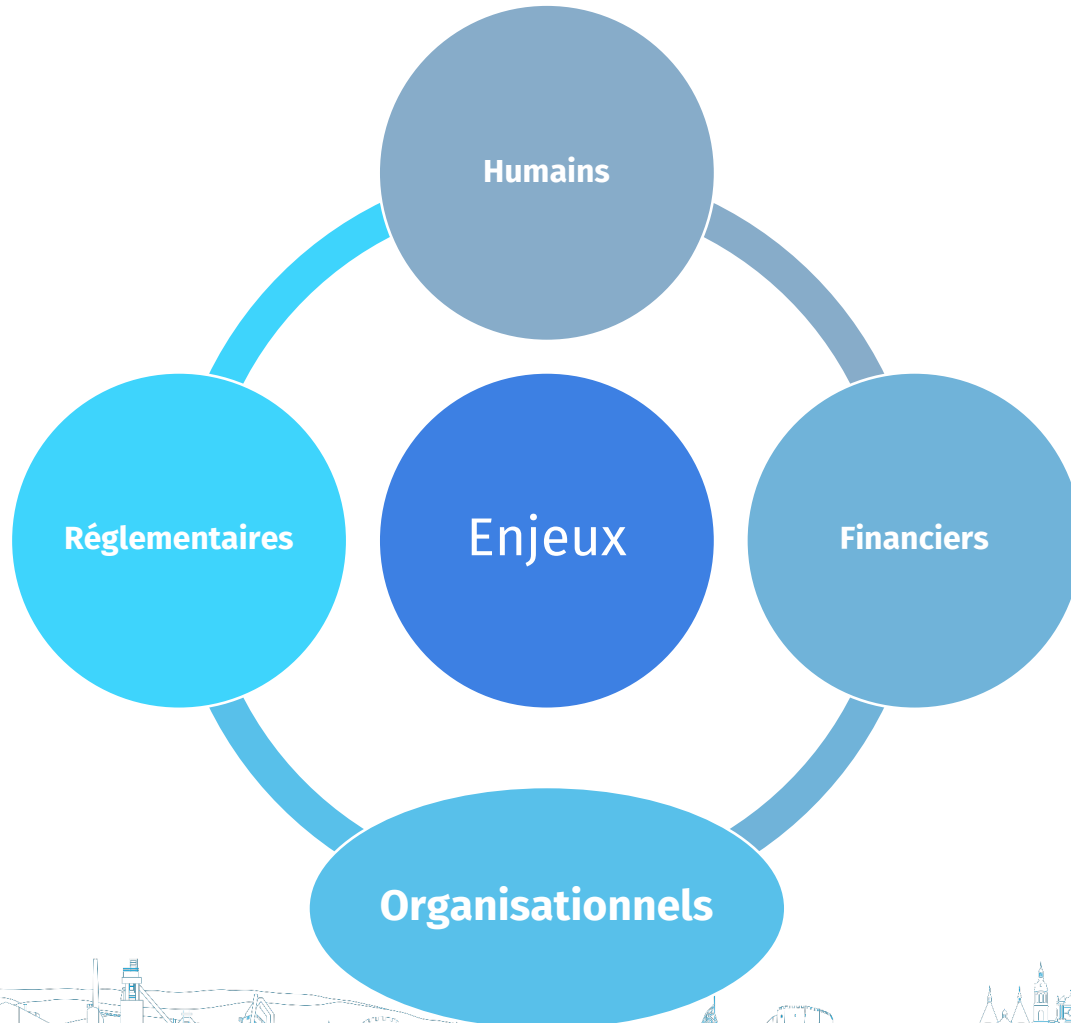
# PMA, GROSSESSE, ALLAITEMENT

## Prévenir les risques et accompagner les personnels à risques



## Thématique transverse (DMGRH - DPSE - SPST)

- Environ 50% des personnels UL sont des femmes
- Tous concernés

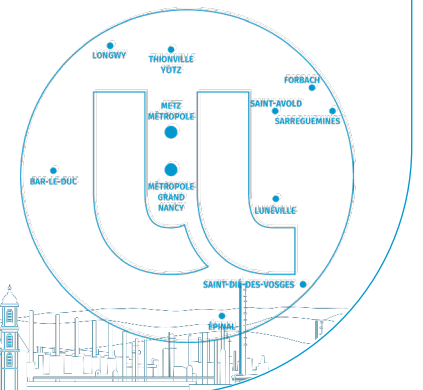


## Dangers spécifiques

- Produits chimiques (CMR, nano)
- Agents biologiques
- Radioactivité
- Bruit, vibration
- Port de charge
- Postures de travail contraignantes
- ...

## Conséquences :

- Trouble de la fécondité
- Trouble du développement foetal, malformations
- Prématurité, avortement
- Intoxication via l'allaitement
- ...



Structure

**Analyser les risques existants, réduire les risques (9 principes de prévention)**

*Supprimer ce qui est dangereux, remplacer par moins dangereux, ... , organiser le travail, ... , mettre en place des protections et les entretenir, former et informer les agents*

Personne concernée

**Déclarer le plus tôt possible de l'intention de conception / grossesse / allaitement :**

*Informer le médecin du travail et/ou la direction de votre laboratoire / composante (mail ou courrier), réévaluer les risques par la direction et l'assistant de prévention (AP)*

Evaluation des risques professionnels

Vérifier l'absence de risque vis-à-vis de tâches réalisées (AP, CP) (cf 9 principes de prévention), si nécessaire : adaptation temporaire des tâches réalisées

Suivi médical et accompagnement RH

Organiser un rdv avec le SPST et informer votre gestionnaire RH (des facilitations existent)

DPSE

Approfondir l'analyse de risque, aider à la réduction des risques

Reprise de poste après congé

Visite médicale de reprise (obligatoire), adaptation possible du poste avec l'avis du médecin du travail, horaires aménagés possibles (ex: allaitement)



## PMA, GROSSESSE, ALLAITEMENT

### Prévenir les risques et accompagner les personnels à risques

**ÉVALUATION  
DES RISQUES**
**SUIVI  
MÉDICAL  
RENFORCÉ**

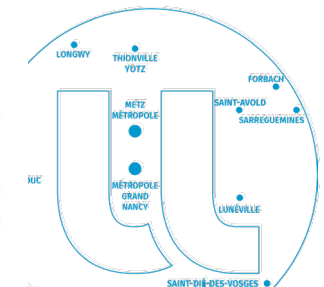
| QUAND ?   | QUI ?  | MOYEN   | QUI à QUI ?   | ACTIONS   | PRÉCISIONS  |
|---|--|---|---|---|---|
| Dès le démarrage du traitement pour la procréation médicalement assistée, phase de conception, grossesse et avant le 3 <sup>ème</sup> mois (4 <sup>ème</sup> mois organisme de sécurité social) | Directeur / AP   | GPuC  |   | 1 Évaluation des risques à renseigner via le document unique d'évaluation des risques via GPuC (DUERP)  | Certains risques peuvent être incompatibles avec la situation médicale de l'agent. Ce dernier peut demander un aménagement des tâches à risques auprès de son responsable. Lorsqu'il occupe un poste où il est exposé à des substances toxiques pour la reproduction ou à des risques spécifiques (exemples : Risques physiques, chimiques, biologiques, radiologiques) |
|   | Le personnel concerné                                      | Courrier / mail   | Direction de laboratoire / Composante   | 2 Transmission du signalement du personnel sur son état à la DMGRH, accompagnement du personnel pour prise de rendez-vous avec le médecin du travail et diverses démarches employeur (ci-dessous)   |   |
|   |  | Courrier / mail / certificat médical de traitement pour procréation / grossesse | Médecine de Santé au Travail / Médecine de santé Étudiante  | 3 Suivi médical renforcé  |   |
|   |  | Déclaration de grossesse<br>Courrier / mail                                     | Direction des Ressources Humaines (DMGRH)   | 4 Autorisations d'absences pour examens médicaux, congés maternité / paternité (sur prescription : adaptation des horaires, arrêt maladie, etc.)<br>Les conjoint(e)s peuvent bénéficier jusqu'à trois demi-journées maximum d'absences pour assister aux examens médicaux   |   |
|   |  | Service de Prévention et de Santé au Travail /                                  | Visite Médicale / Fiche d'exposition / Fiche médicale pour adaptation au poste transmise à la DMGRH | Service de Prévention et de Santé au Travail (ensemble des documents à inclure au Dossier médical du personnel)<br><br>Fiche médicale précisant les modalités d'adaptation au poste (sans précision sur la santé du personnel / secret professionnel médical) à transmettre à : La DMGRH<br>Direction de laboratoire / composante, AP/CP DPSE | 5 Adaptation du poste, substitution de personnel, retrait du poste / reclassement temporaire, ou arrêt maladie  |
|   | 6 Adaptation / Reprise de poste                            |   |   |   |   |
| Lorsque la personne reprend son activité professionnelle à l'issue de congé maternité   | Médecine de Santé au Travail / Médecine de santé Étudiante | Visite Médicale / Fiche médicale  |   |   | Pour l'allaitement, l'agent bénéficie de deux périodes de 30 minutes sur la journée, en concertation avec sa hiérarchie   |

**LORRAINE SUD :**  
 Campus Sciences-Bâtiment ESA  
 Rue du Jardin Botanique  
 54600 VILLERS-LÈS-NANCY

☎ 03.72.74.00.96 ou 03.72.74.02.80

**LORRAINE NORD :**  
 Île du Saulcy  
 Bâtiment Simone Veil  
 57000 METZ

☎ 03.72.74.02.28





**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**



**PMA  
GROSSESSE  
ALLAITEMENT**

**PRÉVENIR  
LES RISQUES  
ET ACCOMPAGNER  
LES PERSONNELS  
À RISQUES**



Réalisation Pôle RHESPECT, décembre 2025



HR  
EXCELLENCE IN RESEARCH

**VOUS ENVISAGEZ UNE PMA, UNE GROSSESSE OU ÊTES ENCEINTE ?  
VOUS ENVISAGEZ D'ALLAITER OU VOUS ALLAITEZ ?**

Votre activité professionnelle vous expose peut-être à des risques chimiques, biologiques, radioactifs pouvant affecter votre organisme et entraîner des risques pour la grossesse et l'allaitement.

Femmes et hommes, les premières semaines sont décisives.

Le 1er trimestre de grossesse est une période particulièrement sensible et majeure.

**C'EST POURQUOI IL EST ESSENTIEL DE SIGNALER VOTRE  
GROSSESSE LE PLUS TÔT POSSIBLE.**

**LE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (SPST) :  
VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ !**

- ❖ Médecine préventive et accompagnement personnalisé
- ❖ Respect absolu du secret médical
- ❖ Évaluation des risques spécifiques liés à votre poste
- ❖ Propositions d'adaptation : substitution de produit, aménagement ou changement temporaire de poste, etc.





# ÉTAPES CLÉS

## DÉBUT DU TRAITEMENT OU PROJET DE GROSSESSE

- ❖ Informer le médecin du travail et/ou la direction de votre laboratoire / composante (mail ou courrier)
- ❖ Réévaluer les risques par la direction et l'assistant de prévention (AP)

1

## ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ❖ Compléter le DUERP par l'AP via GPuC
- ❖ Informer la DMGRH via le gestionnaire
- ❖ Organiser un rendez-vous avec le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST)
- ❖ Adapter le poste si besoin en échangeant avec les parties prenantes (N+1 et SPST)

2

## SUIVI MÉDICAL ET ACCOMPAGNEMENT RH

- ❖ Surveillance clinique en toute confidentialité
- ❖ Information à la DMGRH sur les congés maternité et paternité et les éventuelles absences pour maladie (fiches téléchargeables sur l'ENT - Tuile informations RH > fiches pratiques > fiche information congés)
- ❖ Visites médicales adaptées, examens médicaux de droit obligatoires qui ne peuvent avoir lieu en dehors des heures de service (½ journée)\* :
  - examens antérieurs à l'accouchement
  - examens postérieurs à l'accouchement
  - séances préparatoires à l'accouchement

3

## REPRISE DE POSTE APRÈS CONGÉ

- ❖ Visite médicale de reprise
- ❖ Adaptation possible du poste avec l'avis du médecin du travail

4

\* Les conjoint(e)s sont également concerné(e)s et peuvent assister à trois examens maximum

## INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS

### QUI CONTACTER ?

- ❖ Direction du laboratoire / composante
- ❖ DMGRH
- ❖ Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST)

### DOCUMENTS ASSOCIÉS

- ❖ Certificat médical (PMA / grossesse)
- ❖ Déclaration de grossesse
- ❖ Fiche médicale d'adaptation de poste (sans données confidentielles)

### RAPPELS LÉGAUX

- ❖ Allègement d'une heure par jour à partir du 3ème mois
- ❖ Pour l'allaitement, l'agent bénéficie de deux périodes de 30 minutes sur la journée, en concertation avec sa hiérarchie

### SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (SPST)

#### LORRAINE SUD

Campus Sciences-Bâtiment ESA  
Rue du Jardin Botanique  
54600 VILLERS-LES-NANCY  
03 72 74 00 96 / 03 72 74 02 80

#### LORRAINE NORD

Ile du Saulcy  
Bâtiment Simone Veil  
57000 METZ  
03 72 74 02 28

### DIRECTION DE LA PRÉVENTION, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT (DPSE)

2 avenue de la Forêt de Haye  
54500 Vandœuvre-lès-Nancy  
dpse-contact@univ-lorraine.fr  
03 72 74 03 07

Ile du Saulcy  
Bâtiment ISGMP- B  
57000 Metz

**Les deux documents sont disponibles sur le Wiki DPSE :**

- Documentation publique :
  - Prévention Sécurité Environnement :
  - Actions de prévention :
    - PMA - Grossesse – Allaitement :
    - Prévenir les risques et accompagner les personnes à risques

<https://wiki.univ-lorraine.fr/short/519d8>

